

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : MDE 31/008/2008 (Public)

ÉFAI

18 septembre 2008

## Yémen. Un attentat aveugle condamné par Amnesty International

Amnesty International condamne sans réserve l'attentat à la voiture piégée contre l'ambassade des États-Unis à Sanaa le 17 septembre, qui a fait plusieurs morts et blessés civils.

L'attentat a été perpétré par un groupe d'hommes armés, dont les deux véhicules ont explosé lorsqu'ils se sont heurtés aux soldats yéménites qui gardaient l'ambassade. Selon les informations dont nous disposons, au moins quatre civils qui se trouvaient aux abords de l'ambassade ont été tués, ainsi que les six assaillants et six soldats yéménites. Un certain nombre d'autres civils ont été blessés, parmi lesquels des enfants.

Amnesty International ne dispose pas actuellement de plus d'informations, on ignore qui sont les responsables de l'attentat.

Amnesty International condamne toute attaque menée sans discrimination. De telles attaques sont formellement interdites en droit international et rien ne saurait les justifier.

Amnesty International appelle les autorités yéménites à ouvrir dans les meilleurs délais une enquête approfondie et impartiale. Les responsables présumés de cet attentat doivent être jugés lors de procès répondant aux normes internationales d'équité des procès, présentant toutes les garanties d'une procédure régulière et excluant le recours à la peine de mort.

### Complément d'information

Amnesty International a appelé à de nombreuses reprises les groupes armés au Yémen à se conformer au droit international qui interdit les attaques menées contre des civils et les attaques aveugles.

L'organisation a également exprimé son inquiétude face à la poursuite de la « *guerre contre le terrorisme* » menée par le gouvernement yéménite avec un mépris troublant pour les règles du droit et les engagements internationaux en matière de droits humains, ce qui s'est traduit par de graves violations des droits humains.